



8-2026

DELIBERATION N°3
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 03/02/2026

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 14

Absents excusés : 0

L'an deux mil vingt-six, le 3 février à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 30/02/2026

Présents : Frédéric MILLET, Christophe VACHERON, Elisabeth LAFANECHERE, Serge LOMBARDIN, , Hervé DUQUESNE, Marie-Claire JASSERAND, Isabelle BRUNEL, Valérie GUILLAUME, Jean LESQUIR Didier MASSACRIER, Didier CHAMBON Sylvie DALLERY, Julien DELHEUR, Odile PINTURIER.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Objet : Avenant 2026 cpts

M le Maire rappelle, depuis 2025 l'organisme CPTS a la possibilité de louer la salle des associations de façon hebdomadaire et à l'heure, une convention spécifique de quatre mois de septembre à décembre, de faire un état des heures au mois et de faire payer mensuellement a été signée, le CPTS souhaite reconduire cette action jusqu'au 31 Décembre 2026. Il est donc nécessaire de faire un avenant.

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer et à autoriser le maire à signer cet avenant.

**Vu le dossier présenté Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité de :
D'approuver et d'autoriser la maire à signer.**

14 voix sur 14 voix exprimées

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

03/02/2026

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,



Transmis au représentant de l'Etat le : 05/02/2026

La secrétaire,
Marie-Claire JASSERAND



*Le maire atteste que la présente délibération sera
Publiée et mise en ligne à compter du 05/02/2026*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20260203-delib4cm22026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2026

03/02/2026